

## APPEL A PROJETS 2022 – AIDES SPECIFIQUES A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET L'ACHAT DE VEHICULES

### Orientation :

- Soutenir les actions visant à améliorer la qualité de services des structures, dispositifs ou actions relevant des champs d'intervention de la Caf.

## LES AIDES A L'INVESTISSEMENT

### ■ Aides pour l'informatisation des structures

*Pour bénéficier des aides à l'informatisation des structures, le porteur de projet doit s'engager à ce que l'action soit exercée au moins 3 ans. A défaut, un remboursement devra être effectué au prorata temporis.*

- **Equipement informatique destiné à améliorer la gestion administrative et/ou les activités éducatives** (matériel et logiciel).

Une aide peut être accordée pour un 1<sup>er</sup> équipement en matériel (ordinateur et/ou tablettes) ou logiciel informatique (licence et frais d'installation, de paramétrage et de mise en service<sup>1</sup>) des structures soutenues par la Caf afin d'améliorer la gestion administrative et/ou les activités éducatives.

#### Conditions :

- Seuls les services percevant une prestation de service ou une « aide au projet » peuvent bénéficier d'une aide.
- L'aide peut être accordée uniquement pour une première acquisition d'équipement informatique.

- **Equipement informatique destiné aux partenaires assurant des missions de facilitation numérique et administrative.**

Une aide peut être accordée aux gestionnaires proposant l'accompagnement et l'orientation des usagers dans leurs démarches avec la Caf notamment dans le recours aux services en ligne.

*L'aide sera attribuée prioritairement aux structures labellisées « Point relais Caf ».*

*Les demandes relevant d'une collectivité territoriale ne seront pas prioritaires.*

*Sont exclues de cette aide les Maisons de services au public (MSAP) qui bénéficient d'un financement national.*

- **Equipement informatique destiné aux partenaires assurant l'activité de Promeneurs du Net.**

Une aide par Promeneur du Net peut être accordée aux gestionnaires engagés dans le développement de l'activité de promeneurs du net sur les réseaux sociaux qui nécessite le recours à un équipement informatique.

*Conditions : pour bénéficier de cette aide, le gestionnaire doit s'engager à ce que l'activité de promeneur de Net soit exercée au moins 3 ans au sein de sa structure d'accueil de jeunes.*

### ■ Aide pour l'achat de véhicule

*Pour bénéficier des aides à l'achat de véhicules, le porteur de projet doit s'engager à ce que l'action soit exercée au moins 3 ans. A défaut, un remboursement devra être effectué au prorata temporis.*

<sup>1</sup> : les frais de formation des personnels à l'utilisation du logiciel ne sont pas pris en compte

▪ **Aide pour l'achat de véhicule par les associations.**

Une aide peut être accordée exclusivement aux associations gestionnaires d'équipements bénéficiant de la prestation de service ou d'une « aide au projet » et :

- ayant un projet itinérant sur un territoire,
- ou étant confrontés à des difficultés de transport des enfants et du matériel sur leurs sites d'accueil,
- ou présentant des difficultés liées aux caractéristiques territoriales de leur lieu d'implantation (territoires ruraux - zones de revitalisation rurale - péri urbains et/ ou « politique de la ville »).

▪ **Aide pour l'achat de véhicule aménagé permettant l'accueil du public en son sein, dans le cadre d'un service itinérant.**

Une aide peut être accordée pour des partenaires bénéficiant d'une aide d'action sociale Caf , mais exclusivement pour mettre en place une action rentrant dans les champs d'intervention de l'action sociale Caf qui nécessite un moyen de transport permettant d'accueillir le public au sein du véhicule dans le cadre d'une itinérance sur le territoire, et uniquement en l'absence de locaux adaptés.